

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHÉMIN DE FER.

Table of train schedules for the Chemin de Fer, listing routes between Liège, Anvers, Gand, and other stations with departure and arrival times.

SUISSE. — TURGOVIE, 22 AOUT.

Le grand-conseil de Thurgovie s'est prononcé, comme on s'y attendait pour le refus d'expulsion du prince Napoléon Louis.

M. le docteur Kern a fait un rapport circonstancié sur ce qui s'était passé à la diète fédérale. En même temps il a donné connaissance au grand conseil des démarches faites récemment par les autres puissances pour appuyer la démarche de la France ainsi que de la dernière dépêche du ministre des affaires étrangères dans laquelle il est déclaré que M. le duc de Montebello a l'ordre de prendre ses passeports dans le cas où l'expulsion du prince aurait été refusée.

En terminant, M. Kern a rappelé que, nonobstant l'injustice de l'acte qu'on voudrait imposer à la confédération et au canton de Thurgovie, on devait se garder d'introduire dans la discussion un ton passionné qui doit être évité quand il s'agit de questions internationales.

Enfin M. Kern a conclu par cette sentence : « FAIT CE QUE VOUS, ADVIENNE QUE POURRA. »

À la suite du rapport, on a mis sous les yeux du grand conseil un écrit du prince Louis Napoléon, daté d'Arenenberg, 20 août, dans lequel il repousse avec force cette prétention qu'Arenenberg doit être le foyer incessant d'intrigues, et dans lequel il exprime sa ferme volonté de vivre paisible sur le territoire de Thurgovie et d'éviter tout ce qui pourrait rompre les rapports de bonne intelligence entre la Suisse et la France.

« Dans le cours de la discussion on s'est généralement prononcé pour les conclusions du vote de la députation, et pas une voix ne s'est élevée en faveur des prétentions de la France. »

« Relativement à la forme de la décision à prendre, quelques membres, et notamment M. Steng, Gallein et le conseiller d'état Merk ont d'abord proposé de renvoyer purement et simplement l'affaire, à titre de question de police, par devant le petit conseil, lequel repousserait la demande conformément à l'esprit de la constitution. Ce parti, qui du reste et relativement aux exigences du cabinet français, s'en référait aux conclusions de la députation, a été vigoureusement combattu par M. le docteur Kern, qu'ont appuyé le président Annderwert, le conseiller d'état Stahli et le grand juge Bachmam. »

« Le grand conseil doit bien y prendre garde, a dit un des membres; en renvoyant l'affaire devant le petit conseil, il semblerait n'avoir pas eu assez de fermeté et de courage pour assumer sur lui la responsabilité de sa conclusion. »

« Cette dernière considération l'a emporté, et le grand conseil a adopté la décision suivante : »

« Le grand conseil de Thurgovie s'est prononcé, comme on s'y attendait pour le refus d'expulsion du prince Napoléon Louis. »

« M. le docteur Kern a fait un rapport circonstancié sur ce qui s'était passé à la diète fédérale. En même temps il a donné connaissance au grand conseil des démarches faites récemment par les autres puissances pour appuyer la démarche de la France ainsi que de la dernière dépêche du ministre des affaires étrangères dans laquelle il est déclaré que M. le duc de Montebello a l'ordre de prendre ses passeports dans le cas où l'expulsion du prince aurait été refusée. »

« En terminant, M. Kern a rappelé que, nonobstant l'injustice de l'acte qu'on voudrait imposer à la confédération et au canton de Thurgovie, on devait se garder d'introduire dans la discussion un ton passionné qui doit être évité quand il s'agit de questions internationales. »

« Enfin M. Kern a conclu par cette sentence : « FAIT CE QUE VOUS, ADVIENNE QUE POURRA. » »

« À la suite du rapport, on a mis sous les yeux du grand conseil un écrit du prince Louis Napoléon, daté d'Arenenberg, 20 août, dans lequel il repousse avec force cette prétention qu'Arenenberg doit être le foyer incessant d'intrigues, et dans lequel il exprime sa ferme volonté de vivre paisible sur le territoire de Thurgovie et d'éviter tout ce qui pourrait rompre les rapports de bonne intelligence entre la Suisse et la France. »

« Dans le cours de la discussion on s'est généralement prononcé pour les conclusions du vote de la députation, et pas une voix ne s'est élevée en faveur des prétentions de la France. »

« Relativement à la forme de la décision à prendre, quelques membres, et notamment M. Steng, Gallein et le conseiller d'état Merk ont d'abord proposé de renvoyer purement et simplement l'affaire, à titre de question de police, par devant le petit conseil, lequel repousserait la demande conformément à l'esprit de la constitution. Ce parti, qui du reste et relativement aux exigences du cabinet français, s'en référait aux conclusions de la députation, a été vigoureusement combattu par M. le docteur Kern, qu'ont appuyé le président Annderwert, le conseiller d'état Stahli et le grand juge Bachmam. »

« Le grand conseil doit bien y prendre garde, a dit un des membres; en renvoyant l'affaire devant le petit conseil, il semblerait n'avoir pas eu assez de fermeté et de courage pour assumer sur lui la responsabilité de sa conclusion. »

« Cette dernière considération l'a emporté, et le grand conseil a adopté la décision suivante : »

conseil a immédiatement décidé, à une immense majorité : Que le vote de la députation était maintenu dans tous ces points.

« Sur la proposition de M. Kern, les principaux considérans du vote ont même été énoncés dans l'instruction par laquelle la députation est autorisée à déclarer : Que Thurgovie repousse de la manière la plus formelle la demande faite par la France de l'expulsion du prince Louis Napoléon ; »

« Attendu qu'en sa qualité de naturalisé Thurgovien, celui-ci ne peut être aux termes de la constitution fédérale, comme aux termes du code civil français, que citoyen de Thurgovie. »

« En sa qualité d'état souverain, Thurgovie se propose de rechercher et de punir lui-même les intrigues politiques susceptibles de compromettre la tranquillité d'autres états. »

« Le public n'a cessé de prendre un vif intérêt à cette affaire, et la conclusion intervenue a excité la satisfaction la plus générale. »

ANGLETERRE. — Londres, le 27 août.

Les ambassadeurs de Russie, de France et de Prusse ont travaillé aujourd'hui au bureau des affaires étrangères.

« Des courriers ont été expédiés hier aux ambassadeurs près les cours de Russie, de Vienne et de Berlin. »

« Le prince de Canino (Lucien Bonaparte) est arrivé ici venant d'Italie. Les statues, les bustes et les vases qu'il a retirés des fouilles dans sa principauté ont été amenés à Londres, et une grande partie en a été vendue au Muséum anglais. »

« Le résultat des élections de Lisbonne n'est pas encore connu. Le bateau à vapeur de Porto a apporté des lettres du 19 qui annoncent que les élections ont lieu. »

« Le duc de Terceira et le maréchal Saldanha ont été élus sénateurs, et l'évêque de Coimbra a été élu député. »

« Les rapports de Braga, Guinaraeus, Coimbra, Abrantès, Santarem, Beja, Barquenha, Golegao, Pernes, Manilla, Benavente, Elvas, Valladas, Alemquer, Evora, Castello-Branco et d'autres places sont tous favorables au parti chartiste. »

« Dimanche dernier était le jour fixé pour les élections des commandans, majors et adjudans des 14 bataillons de la garde nationale. Les citoyens appartenant à ces différens corps se sont assemblés pour voter et leurs choix sont tombés sur des hommes de principes modérés. »

« On dit que Guilhade, le chef carliste en Gallicie, et un marquis carliste, qui s'est sauvé d'ici il y a environ trois semaines, ont été pris, avec quelques hommes de leur suite, par les troupes christinos sur la frontière espagnole du Portugal, et immédiatement fusillés. »

« Deux guerillas de Réméchido ont été pris et fusillés dans les Algarves, la semaine dernière; mais son fils n'a pas encore obéi à l'ordre qu'il lui a donné en mourant, de se rendre aux autorités de la reine. »

« Le chef guerilla migueliste, Baion, a, dit-on, pris par surprise le 17 de ce mois, à Veulas Navas, les soldats de cavalerie qui escortaient la malle-poste d'Algarve, mais le courrier est parvenu à s'échapper avec les lettres. »

FRANCE. — Paris le 28 août.

On a publié le bulletin suivant de la santé de L. A. R. ; « S. A. R. M^{me} la duchesse d'Orléans a éprouvé dans la soirée d'hier les premiers symptômes de la fièvre de lait; la nuit a été calme. La fièvre continue ce matin et marche régulièrement. »

« L'état du prince est toujours satisfaisant. »

« Une foule considérable était réunie ce matin de bonne heure sur la place du Parvis-Notre-Dame, cherchant à pénétrer dans l'église pour voir les préparatifs du Te Deum qui doit être célébré aujourd'hui à 2 heures. Mais on ne laissait entrer personne, et on a seulement ouvert les portes afin de laisser apercevoir l'intérieur de l'église. »

« Les tribunes de Notre-Dame sont ornées de draperies en velours cramoisi; à chaque colonne, on remarque les armes de Paris, entourées de drapeaux aux 3 couleurs. Le portail de l'église est orné avec les tapis de la couronne. On y voit encore les fleurs de lys et les armes de Louis XVIII. »

« À 1 heure 5/4, le cortège du roi est sorti du château des Tuileries. S. M. avait auprès d'elle dans sa voiture, S. M. la reine, S. A. R. le duc d'Orléans et S. A. R. M^{me} la grande-duchesse douairière de Mecklenbourg-Schewrin. Le cortège était ainsi composé : Un escadron de la garde municipale à cheval, un peloton d'officiers; un escadron de hussards, six pelotons de la garde nationale à cheval, le corps royal d'état-major, la voiture du roi, celle des princesses, l'infant don Francisco de Paula dans une voiture de la cour, et six autres voitures, un peloton de garde nationale à cheval, un escadron de dragons, une compagnie de garde municipale fermait le cortège. »

« La ligne formait la haie jusqu'à Notre-Dame. Une compagnie de la 9^e légion de la garde nationale stationnait sur la place du Parvis-Notre-Dame. »

« À deux heures, le canon des invalides annonçait l'arrivée du roi à la cathédrale. S. M. a été accueillie partout à son passage par des cris de VIVE LE ROI ! VIVE LE COMTE DE PARIS ! VIVE LA FAMILLE ROYALE ! »

« Aucune des issues par où a passé le cortège n'était interceptée au public. »

« On lit dans le MONITEUR : Nous continuons à publier les listes des présidents et secrétaires. »

« On ne recommence plus; mais se souvenir, c'est presque recommencer. »

« On goûte à Paris les doux loisirs de l'enfance; on y connaît la valeur de ses jeux; on y jouit de ces délicieuses soirées de rien faire qui suivent les jours laborieux de l'étude, mais ce n'est qu'en province qu'une heureuse habitude prolonge ces innocents plaisirs, sous l'œil attentif des mères, jusque dans l'ardente saison de l'adolescence. On est homme déjà par la pensée qu'on est encore enfant par les goûts; on commence à éprouver d'étranges et turbulentes émotions, qu'on subit toujours, à certaines heures d'oubli, des sentiments pleins de grâce et de naïveté. On se demande quelquefois ce qu'il y a de vrai dans le passé que l'on quitte et l'avenir que l'on commence; mais on devine, en y plongeant un regard inquiet, que l'avenir ne vaudra pas le passé. Il se trouve même des esprits simples et tendres qui seraient volontiers tentés de ne pas aller plus loin, et qui sacrifieraient sans hésiter les voluptés incertaines du lendemain aux pures jouissances de la veille. A dix-huit ans j'aurais fait ce marché bizarre avec l'ange familier qui préside aux changements de destinée de l'homme, s'il s'était communiqué à mes prières! et nous y aurions gagné tous les deux, car j'imagine que mon émancipation insensée pourrait bien lui avoir donné quelque chagrin. »

« Le 24 janvier 1802, je n'en étais pas encore là. J'aimais ces belles jeunes filles parmi lesquelles je passais les heures les plus douces de la journée, de toute la force d'un cœur accoutumé à les aimer, mais sans fièvre, sans inquiétude et presque sans préférence. Je me trouvais bien parmi elles; je me trouvais mieux tout seul, parce que mon imagination commençait à se former, dans la sollicitude, un type qui ne ressemblait à aucune femme, et auquel aucune femme n'a complètement ressemblé, quoique j'aie cru la retrouver cent fois. C'était mon rêve chéri, et dans le vague immense où il m'était apparu, il me donnait une idée plus distincte du bonheur que toutes les réalités de la vie. Cependant je ne faisais que l'entrevoir à travers mille formes douteuses; mais je cherchais toujours, et le délicieux fantôme ne manquait jamais à mes rêveries. Tantôt il venait me tirer de ma mélancolie en frappant mon oreille de rires malins, et en balançant sur mon front les noirs anneaux de sa chevelure; tantôt, il s'appuyait sur le pied de ma couche d'écolier, en me regardant d'un air triste; et en cachant sous une touffe de cheveux blonds une lame prête à couler; et mon cœur gonflé s'élançait vers lui avec des battemens à me rompre la poitrine; car je savais que toute ma félicité, consistait dans la possession, de cette image insaisissable qui me refusait jusqu'à son nom. »

« Le 24 janvier 1802, nous étions tous réunis comme à l'ordinaire à l'heure du souper, car on soupait encore, et nous causions en tumulte autour de nos mères, qui causaient plus gravement de matière non moins mères amours de l'homme dans son paradis natal, et ces chaudes amitiés qui valent presque l'amour! avec un cœur sensible et une imagination mobile, on rêve tous ces biens à Paris. On ne les y goûte jamais. Le Dieu qui parlait à Adam a beau vous crier : « Où es-tu? » Il n'y a plus de voix dans le cœur de l'homme qui lui répond. »

« En province, tous les berceaux se touchent, comme des nids placés sous les mêmes rameaux, comme des fleurs éclosoes sur la même tige, quand, au premier rayon du soleil, tous les gazouillements, tous les parfums se confondent. On nait sous les mêmes regards, on se développe sous les mêmes soins, on grandit ensemble, on se voit tous les jours, à tous les moments; on s'aime, on se le dit, et il n'y a point de raison pour qu'on finisse de s'aimer et de se le dire. La différence même des sexes qui nous impose ici une réserve prudente et nécessaire, mais sévère et sérieuse, n'exclut que hientard ces intimités ingénues, ces délicieuses sympathies qui n'ont pas encore changé d'objet. Ce sont les passions qui marquent cette différence et l'enfant n'en a point. L'abandon familial des premiers rapports de la vie se prolonge sans danger jusqu'au delà de cet âge où le moindre abandon devient dangereux, où la moindre familiarité devient suspecte entre les jeunes filles et les jeunes garçons des grandes villes. Les affections les plus ardentes continuent à se ressentir de la tendresse du frère et de la sœur, et celle-ci est mêlée de trop d'égards et de pudeur, pour que les mamans aient rien à redouter. Bien plus, l'adolescent qui commence à deviner le secret de ses sens, exerce encore une espèce de tutelle sur cette faible enfant qu'il aime et que la nature et l'amour semblent confier à sa garde. Plus il apprend dans la funeste science des passions, plus il se rend attentif à protéger la douce et timide créature dans laquelle il met son bonheur ou ses espérances. Il ne se contente pas de la défendre contre des inspirations étrangères, il la défend contre lui-même dans l'intérêt d'un avenir qui leur sera commun. Il la respecte, il la craint. »

« Et combien de voluptés impossibles à décrire, cet amour délicat d'une âme qui vient de se connaître ne laisse-t-il pas à désirer à l'âge que le suit? Oh! le premier signe de la préférence de cet ange de la pensée, le premier regard expressif que la petite amie adresse à son ami de sa voix pénétrante, qui s'est émue, qui s'est attendrie, en passant entre ses lèvres, la première impression d'une main livrée à la main qui l'a saisie, la tiède moiteur de son toucher, le frais parfum de son haleine!... et bien moins que cela! une fleur tombée de ses cheveux, une épinglette tombée de son corsage, le bruit, le seul bruit de sa robe dont elle vous effleure en courant, c'est cela qui est l'amour, c'est cela qui est le bonheur. Je sais le reste, où à peu près; mais c'est cela que je voudrais recommencer, si on recommençait. »

FEUILLETON.

LA NEUVAINÉ DE LA CHANDELEUR.

La vie intime de la province a un charme dont on ne conçoit aucune idée à Paris, et ce qui se fait surtout sentir dans les premières années de la vie. On peut aimer le séjour de Paris dans l'âge de l'activité, des passions, du besoin des émotions et des succès; mais c'est en province qu'il faut être enfant, qu'il faut être adolescent, qu'il faut goûter les sentimens d'une âme qui commence à se révéler et à se connaître. Ce n'est pas à Paris qu'on éprouvera jamais ces émotions incompréhensibles que réveillent au fond du cœur le son d'une certaine cloche, l'aspect d'un arbre, d'un buisson, le jeu d'un rayon du soleil sur la ferblanterie d'un petit toit solitaire. Ces doux mystères du souvenir n'appartiennent qu'au village. J'entendais l'autre jour une femme de beaucoup d'esprit se plaindre amèrement de n'avoir point de patrie : « Hélas, ajouta-t-elle en soupirant, je suis née sur la paroisse Saint-Roch. »

« Dieu me garde de faire un reproche à Paris de cette légère imperfection. C'est moins un vice qu'un malheur. La grande métropole de la civilisation a d'ailleurs pour se consoler tout ce qu'il est possible d'imaginer de séductions et d'amusemens : l'Opéra, le bal Musard, la Bourse, les associations de gens de lettres, l'homéopathie, la phrénologie et le gouvernement représentatif. Je pense seulement que le lot de la province vaut mieux, mais je le pense avec mon esprit de tolérance accoutumé. Il ne faut pas disputer des goûts. »

« La reminiscence même de ces jeunes et tendres impressions qui ne se remplacent jamais, conserve encore une partie de sa puissance, même quand on s'est éloigné par l'infortune ou par choix des lieux où on les a reçues, et cela se remarque aisément dans les écrivains qui ont un style ou une couleur. La prose de Rousseau se ressent de la majesté des Alpes et de la fraîcheur de leurs vallées. On devinerait que Bernardin de Saint-Pierre a vu le jour sur des rives toutes fleuries, et qu'il a été bercé au bruit des rives de l'Océan. Sous le langage magnifique de Chateaubriand, il y a souvent quelque chose de calme et de champêtre, comme le murmure de son lac et le doux frémissement des ombages. J'ai quelquefois pensé que Virgile ne serait peut-être pas Virgile, s'il n'était né dans un hameau. »

« A la province elle seule, à la petite ville, aux champs, ces charmantes impressions qui deviennent un jour la gracieuse consolation des ennuis de la vieillesse, et ces pures amours qui ont toute l'innocence des pre-

aires nommés par les conseils-généraux. Par cette liste et celles que nous avons déjà données, on verra que l'opinion constitutionnelle, amie de l'ordre et des lois, forme une immense majorité dans les conseils électifs des départements. L'excellent esprit qui les anime donne un nouveau démenti aux espérances conçues par les diverses oppositions. Les noms qui représentent des opinions modérées et conciliatrices sont accueillis partout avec empressement.

Ces heureuses manifestations, que tout le monde du reste pouvait prévoir, montrent le caractère qui signalera cette année, comme les précédentes, la session des conseils-généraux. Ces conseils voudront rester étrangers aux préoccupations politiques des partis. Leur session sera consacrée à des travaux plus utiles, à des discussions sérieuses et approfondies que réclament partout les véritables intérêts de la France. Cette session sera féconde, parce qu'elle sera paisible.

Nous apprenons de Suisse du 24 août que M. de Montebello a demandé ses passeports aussitôt qu'il a connu la décision du grand conseil de Thurgovie et le refus d'expulsion du prince Napoléon.

Hier matin, sur le port au Blé, à l'arrivée du bateau à vapeur la VILLE DE CORBEIL, la police a saisi une caisse de cartouches appartenant à un sieur Petit, mécanicien, qui venait d'arriver par ce bateau, et se disposait à la faire enlever par un commissionnaire. Petit a été arrêté et conduit chez le commissaire de police du quartier de l'Hôtel-de-Ville.

Les assassins de la femme Renaud ont fait des aveux. Le couteau qui a servi à frapper la victime a été saisi ce matin au Petit-Gentilly, chez un forçat libéré.

Un fait assez grave vient de signaler l'ouverture de la session du conseil-général du département de la Loire-Inférieure, réuni à Nantes. A peine constitué, le conseil-général a voté une adresse au ministre de l'intérieur, pour lui déclarer que le concours nécessaire n'existait pas entre le préfet, M. Maurice Duval, et le conseil, et qu'il était nécessaire que celui-ci fût dissous ou que celui-là fût destitué.

On assure que l'intention des parties dans l'affaire des mines de Saint-Bérain serait de porter la plainte en banqueroute frauduleuse contre les sieurs Cleeman et Blum, qui ont maintenant gagné la frontière. Ce serait le seul moyen, d'après la loi internationale de France et de Belgique, de demander l'extradition des condamnés, qui ne peut jamais être ordonnée qu'en cas de crime. (Droit.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les journaux de Bayonne du 25 rendent compte d'une collision sanglante qui a eu lieu à Saragosse le 19 dans la nuit du dimanche au lundi entre le peuple et la milice nationale. Le soir, quelques disputes se manifestèrent, mais à neuf heures, il y eut un coup de fusil tiré; de là des coups et des blessures. A 11 heures il y a eu quelques mêlées. On n'avait qu'un homme de mort. Les conseils de discipline, d'infanterie et de cavalerie ont offert leur coopération à l'ayuntamiento; le lendemain, la plus grande tranquillité a régné. Le 21, entre six et sept heures du matin, onze individus, mais des blessés, sont sortis de la ville sous bonne escorte. Ils ont été envoyés à Monzon d'où ils seront ensuite conduits à Lérida. On suppose qu'ils seront suivis par plusieurs autres.

Les lettres de Saragosse, en date du 22 courant, annoncent que le siège de Morella a été levé, et que l'armée chrétienne est en retraite sur Alcaniz.

Nous n'avons encore aucun détail sur cette retraite, qui a dû être horrible, car Cabrera avait eu la précaution de détruire les routes derrière les assiégés, qui du reste étaient sans vivre ni munitions, et très-diminués depuis le 24 juillet par les pertes éprouvées dans les différents combats livrés par Cabrera et la défense de la place. (GAZ. DE FRANCE.)

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 27 août : « S. A. R. le prince d'Orange a quitté ce matin cette rési-

divoles; notre conversation roulait sur le choix d'un jeu, question fort indifférente au fond, l'intérêt d'un jeu reposant tout entier dans la pénitence; et qui ne sait que la pénitence est l'accomplissement du devoir qui rachète un gage? C'est le moment des aveux, des reproches, des secrets dits à l'oreille et surtout des baisers. C'est le moment de la soirée pour laquelle on vit tout le jour, et celui de tous les moments de la vie qui laisse le moins de regrets, parce que les sentiments auxquels on commence à s'exercer ne sont pas encore pris au sérieux; quand on est sorti de là une fois avec ces idées orageuses qui tourmentent le cœur, c'est qu'on en est sorti pour la dernière fois; le plaisir n'y est plus.

Nous ne serions pas si embarrassés, dit la brune Thérèse, si Claire était arrivée. Claire connaît tous les jeux qu'on a inventés, et quand par hasard elle ne s'en rappelle aucun, elle en invente un sur-le-champ.

Elle a bien assez d'imagination pour cela, répliqua Emilie en se mordant les lèvres et n'en baissant les yeux pour se donner l'air de circonspection dont elle accompagnait toujours une petite médisance. On craint même qu'on en ait trop, et j'ai entendu dire qu'elle donnait de temps en temps des marques de folie.

Claire ne viendra pas, s'écria Marianne d'un ton de voix pétulant qui annonçait qu'elle ne répondait qu'à sa propre pensée, et qu'elle n'avait pas entendu l'observation désobligeante d'Emilie. Elle ne viendra pas, j'en suis sûre! elle commence aujourd'hui la neuvaine de la Chandeleur.

La neuvaine de la Chandeleur, dis-je à mon tour; et à quel propos? je ne la savais pas si dévote.

Ce n'est pas par dévotion, reprit Emilie avec une gravité méprisante; c'est par superstition ou par ostentation.

J'avais oublié de dire qu'Emilie était philosophe. Tout le monde se méfait alors de philosophie, jusqu'aux petites filles.

Par superstition, répéta Marianne, qui ne saisissait jamais qu'un mot de la conversation la mieux suivie. Par superstition en effet, la superstition la plus capricieuse, la plus bizarre, la plus extraordinaire et la plus extravagante...

Mais encore? interrompis-je en riant, tu excites notre curiosité sans la satisfaire.

Bon, répondit Marianne en me regardant avec une expression marquée d'ironie, cela est trop stupide pour un savant de votre espèce! Quant à ces démoiselles, elles n'ignorent pas, j'imagine, que la neuvaine de la Chandeleur est une dévotion des jeunes personnes du peuple, qui a pour objet...

Comment dirai-je cela?

dence pour se rendre à Tilbourg, où depuis samedi il a été précédé par L. A. R. le prince héréditaire d'Orange et le prince Alexandre.

M. de Fabricius, chargé d'affaires de Nassau et conseiller de la légation des Pays-Bas à Paris, est arrivé en cette résidence.

Le correspondant de l'Avonnois lui mande de Londres le 25 août : « Si mes informations sont exactes, il n'a pas encore été envoyé de réponse de la conférence au gouvernement hollandais.

Il règne peu d'accord dans les opinions des représentants des cinq cours; cependant ceux des puissances du Nord cherchent à défendre la cause de la Hollande contre les prétentions des cabinets de Londres et de Paris, qui prennent plus exclusivement les intérêts de la Belgique.

La dernière note de M. de Senfft en est une preuve convaincante. On verra plus tard si ces efforts, qui se bornent simplement jusqu'ici à des démonstrations porteront fruit ou non. »

BELGIQUE — Bruxelles, le 29 août.

Un courrier de cabinet anglais, venant de Constantinople, a traversé cette nuit Bruxelles, se rendant à Londres.

Le MONITEUR publie un rapport fait au ministre de la guerre sur les résultats des examens de passage à l'école d'application des élèves de la deuxième année de l'école militaire et l'arrêté qui les nomme sous-lieutenants, pour prendre rang parmi les sous-lieutenants de l'armée, à dater du 1^{er} juillet de cette année.

MM. les cavaliers qui désirent faire partie du carrousel pour les fêtes de septembre prochain, peuvent prendre connaissance du règlement du carrousel et des costumes des chevaliers, au secrétariat de l'administration communale à l'Hôtel-de-Ville.

M. le comte N. Meeus, gouverneur de la Société Générale, vient d'acquérir le domaine de Bulteau, sous Bernem, le long du canal de Bruges à Gand. Cette propriété, qui compte environ 900 bonniers, appartenait en dernier lieu à M. le baron de Serret.

Nous apprenons qu'une compagnie de capitalistes et de propriétaires demande en ce moment l'autorisation royale pour la construction d'un chemin de fer de Bruges à Thourout, avec embranchement à celui de l'état.

Les bureaux du chemin de fer de Bruxelles et de Malines ont été assiégés une bonne partie de la journée d'avant-d'hier. On compte plus de 29,000 billets pris aux deux stations.

Hier vers quatre heures de l'après-dinée la statue du général Belliard est arrivée à sa dernière station à portée de son piédestal; alors les apprêts qu'il a fallu faire seulement pour la tourner et l'exhausser au niveau des solives sur lesquelles elle doit être posée pour la hisser, ont duré jusqu'à ce matin dix heures. Elle ne pourra donc guère être en place que cet après-midi.

La commission avait voulu charger de ce transport les ouvriers qu'on emploie d'ordinaire à Paris à ces sortes d'opérations, mais leurs prétentions se sont élevées trop haut pour être admises.

L'échafaudage élevé au haut de l'escalier de la Bibliothèque a été construit plus solidement qu'il ne l'aurait peut-être fallu, parce que le même appareil doit servir à l'érection de la statue de la place des Martyrs, opération qui présentera beaucoup plus de difficultés. La baraque dans laquelle cette statue a été sculptée, sera démolie; la statue placée sur un chariot, sera élevée à l'endroit où elle se trouve jusqu'à la hauteur du piédestal, puis au moyen du système de traction employé pour la statue du général Belliard, elle sera conduite, sur un plancher garni de rails de fer, à la place qu'elle doit occuper au haut du monument.

Le groupe de la place des Martyrs est formé de deux gros blocs de marbre; l'un comprend la statue de la Liberté et la tête du lion, l'autre comprend le reste du corps du lion. Les quatre génies qui orneront les angles du piédestal, ne pourront être placés que l'année prochaine; les modèles de ces génies sont terminés, mais il n'y a encore qu'un seul dont l'exécution en marbre soit commencée. L'impatience du public et du gouvernement n'a pas permis à l'artiste de dif-

— Qui a pour objet?... murmurent une douzaine de petites voix, pendant que douze jolies têtes se penchaient vers Marianne.

— Qui a pour objet, reprit Marianne, de connaître d'avance le mari qu'elles auront.

— Le mari qu'elles auront! répétèrent encore douze voix sur le même mode varié d'inflexions, que devaient fournir douze organisations différentes. Et quel rapport le mari qu'on aura peut-il avoir avec un acte de dévotion comme la neuvaine de la Chandeleur.

— Voilà la question, pensai-je tout bas, et je voudrais bien le savoir; mais si Marianne le sait, elle le dira.

Vous sentez bien que je ne le crois pas, continua-t-elle, et si je le croyais, je ne m'en soucierais pas davantage. Que m'importe à moi, le mari que j'aurai, pourvu qu'il soit honnête, qu'il soit aristocrate, et qu'il soit riche? Mes parents ne m'en donneront pas un autre. Beau ou laid, jeune ou vieux, aimable ou bourru d'ailleurs, il ne pourra pas se dispenser de me conduire dans les sociétés, dans les bals, dans les spectacles, et de fournir, selon ma fortune, aux dépenses de ma toilette. Le mariage, c'est cela, j'imagine? et puis je ne m'en inquiète pas de si loin.

— Ni moi non plus, dit Thérèse, en rapprochant sa chaise de celle de Marianne. Mais le moyen?

L'impatience était à son comble, et celle de Marianne ne le cédait pas à la nôtre, car elle prenait plus de plaisir à parler vite et longtemps que personne au monde n'en prit jamais à écouter. Elle promena donc sur cet auditoire empressé un regard de satisfaction, qu'elle cherchait à rendre modeste, et elle reprit la parole en ces termes :

Vous saurez, dit-elle, qu'il n'y a point de dévotion plus agréable à la Ste-Vierge que la neuvaine de la Chandeleur, et c'est pour cela qu'on s'est persuadé qu'elle récompensait par une faveur singulière les personnes qui lui rendaient cet hommage. Quant à moi, je ne le crois pas, et je ne le croirai jamais, mais Claire le croit fermement parce qu'elle croit tout ce qu'on veut. Elle est si bonne! Seulement, il y a beaucoup de cérémonies et de façons à cette expérience, et j'ai peur de m'embrouiller si Emilie ne m'aide un peu. Elle était près de nous le jour où Claire m'en a parlé.

— Moi? reprit dédaigneusement Emilie. Je ne me mêle pas de vos conversations.

— Je ne dis pas que tu l'en mêles, poursuivit Marianne, mais tu les écoutes. — Il faut donc, ajouta-t-elle après avoir un peu rongé ses jolis doigts, commencer la neuvaine ce soir, à la prière de huit heures, dans la chapelle de la Ste-Vierge. Il faut ensuite y entendre la première messe tous les jours, et y retourner à la prière tous les soirs jusqu'au 1^{er} fé-

férier la pose de la statue principale, jusqu'au moment où les quatre génies seront achevés. Ce n'est qu'à cette époque qu'on pourra juger de l'ensemble du monument. (Obs.)

Bruxelles, le 29 août (5 heures). — Le mauvais temps avait grossi le nombre des habitués de la Bourse, mais les affaires ne se sont point ressenties de l'effet produit par la température. Il ne s'est rien traité, les cours restent comme la veille pour quelques valeurs cotées. Fonds de l'Etat : dette active 21 1/2 p. c. 55, 5 p. c. 101 5/8, 4 p. 91 1/2 Société Générale titres en nom B. 828 P., Société de Mutualité 1167 50 (116 5/4) P.; Banque de Belgique 1400 (140) A.; Bois des Hamandes 92 1/2 (462 50) A.; Banque Foncière 1005 (100 1/2) A. La faiblesse des cours a ramené quelques ordres limités des provinces et de l'étranger; ils ne peuvent être remplis parce que les détenteurs comptent sur une prochaine amélioration. Les faits politiques sont totalement effacés par la stagnation.

Les fonds d'Espagne ont encore fléchi, ils ont été faits à 18 7/8, mais finissent à 19. On avait répandu hier la nouvelle de la levée du siège de Morella par O'Ra; ce fait invraisemblable, au reste, est rapporté comme un bruit qui courait à Saragosse au départ du dernier courrier.

MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.

Huile et graine presque sans affaires.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. — Ardois 18 7/8 19. La pluie intercepte les communications ce qui nous empêche de donner les autres cours.

LIÈGE, LE 30 AOUT.

Nous ne connaissons pas encore jusqu'à présent de résultat positif des travaux de la conférence. Les nouvelles qui nous sont transmises par les journaux de la Hollande ne reposent que sur la foi de correspondances particulières dont il nous est impossible de vérifier l'exactitude ou de déterminer la valeur, et sont en général trop contradictoires, surtout quand on les compare avec celles qui nous arrivent directement de Londres et de Paris, pour que nous puissions savoir avec quelque certitude quel est le degré de solution auquel sont parvenues les questions en litige. Toutefois, la lenteur que la conférence apporte dans ses travaux, nous autorise à croire que des difficultés sérieuses se sont élevées sur quelques points principaux, et que les propositions du roi Guillaume n'ont pas été accueillies avec cet empressement sur lequel on comptait à La Haye, avant que la Belgique se fut levée pour protester, avec tant d'unanimité, contre l'exécution pleine et entière du traité des vingt-quatre articles. Cette circonstance est d'un favorable augure pour nous. Si nos réclamations avaient été reconnues non fondées, et qu'on eût été formellement opposé à toute modification ultérieure, la conférence se serait prononcée depuis long-temps contre nous, et n'aurait point tardé à nous faire connaître le résultat de sa décision.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, c'est la question financière qui forme le nœud gordien des négociations entamées, et il est heureux pour nous qu'il en soit ainsi. Si les calculs de la conférence avaient été exacts, si dès le commencement on avait stipulé un partage égal de la dette, il est probable que la question territoriale ne se fût point représentée aujourd'hui sous un aspect qui nous permet encore d'espérer une solution conforme à nos intérêts. Les erreurs de la conférence nous ont donc été, en réalité, très-favorables, parce que leur rectification entraînera peut-être celle des limites. Il y a quelques mois on doutait des dispositions de la France et de l'Angleterre; on craignait de les voir s'opposer à une révision du partage de la dette; mais la légitimité de nos prétentions semble avoir été admise par ces deux puissances; il paraît même que l'influence des moyens qu'elles ont fait valoir a été telle que l'Autriche, la Prusse et la Russie ont à leur tour reconnu la nécessité d'une répartition plus équitable. Voilà du moins ce qui résulte de la plupart des correspondances hollandaises et des commentaires lamentables dont elles sont accompagnées par quelques journaux d'Amsterdam et de La Haye. Ainsi se trouverait ajournée, pour long-temps encore, l'exécution de l'unique traité qui nous a été imposé en 1831. Tant mieux. Le temps est notre plus puissant auxiliaire. Il a déjà consolidé notre indépendance; il a fait pousser à notre nationalité d'indestructibles racines, et, grâce à lui, nous avons pu nous livrer à tous les travaux pacifiques qui honorent et enrichissent une nation. Il est vrai que le maintien du statu quo, sous un autre rapport, nous a coûté de grands sacrifices. Forcés de conserver sur pied une armée nombreuse dont l'entretien absorbait les deux tiers d'un budget de cent millions, nous avons dépensé improductivement des sommes

vrier, avec une piété qui ne soit pas ralentie, avec une foi qui ne soit pas ébranlée. C'est terriblement difficile. Et puis, le 1^{er} janvier c'est bien autre chose, vraiment. Il faut entendre toutes les messes de la chapelle, depuis la première jusqu'à la dernière; il faut entendre toutes les prières et toutes les instructions du soir sans en manquer une seule. Attendez! attendez! j'allais oublier qu'il faut aussi s'être confessé ce jour-là, et que si par malheur on n'avait pas reçu l'absolution, tout le reste serait peine perdue, car la condition essentielle du succès est de rentrer dans sa chambre en état de grâce. Alors...

— Alors on y trouve un mari! s'écria Thérèse.

Tu es bien pressée, répliqua froidement Marianne. Je n'en suis pas encore à la moitié de mes instructions. — Alors on recommence à prier; on s'enferme pour accomplir toutes les conditions d'une retraite sévère; on jeûne, et cependant on dispose tout pour un banquet, mais pour un banquet, à dire vrai, auquel la gourmandise n'a aucune part. La table doit être dressée pour deux personnes, et garnie de deux services complets, aux couteaux près, qu'il faut éviter avec grand soin. Ceci mérite une extrême attention, car il y a des exemples affreux de malheurs auxquels on s'expose en oubliant cette règle. Je vous le raconterai, si vous voulez tout à l'heure. Je n'ai pas besoin de vous dire que ce couvert exige un linge parfaitement blanc, aussi propre, aussi fin, aussi neuf, qu'on puisse se le procurer, et que le bon ordre et le bon goût du petit appartement ne saurait trop répondre à la bonne mine du festin, car ce sont des choses qu'on a coutume d'observer quand on reçoit une personne de considération...

Tu nous parles de banquets et festins, interrompit une des jeunes filles, et je n'ai pas encore vu le mouaire préparatif de cuisine.

— Je ne puis pas tout dire à la fois, reprit Marianne. Je vous ai prévenues que le repas serait fort simple. Il se compose de deux morceaux de pain béni, qu'on a rapporté du dernier office, et de deux doigts de vin pur, répartis entre les deux services, qui occupent, comme de raison, les deux côtés de la table. Seulement, le milieu du couvert est garni d'un plat de porcelaine, ou d'argent, s'il est possible.

— Nous y voilà donc enfin! dit la petite fille.

— Et qui enferme, continua Marianne, deux brins soigneusement bénits de myrthe, de romarin ou de tout autre plante verte, le bois excepté, placés l'un à côté de l'autre, et non en croix. C'est encore un point qu'il est très-essentiel d'observer.

— Ensuite? demanda Thérèse.

Et le cercle tout entier répéta sa question comme un écho.

CH. NONIER.

(La suite à un n^o prochain.)

énormes qui auraient pu être employées à la construction de grands travaux, à l'établissement de communications indispensables, et à l'amélioration de notre crédit public. Mais aussi nous n'avons pas été obligés de payer la rente annuelle de huit millions qui avait été mise à notre charge, et il est presque certain qu'on n'exigera point de nous le paiement de ces arrérages, qui forment en partie la compensation des frais de guerre occasionnés par le refus du roi de Hollande d'accéder, en temps opportun, au traité du 15 novembre.

Ce principe, dont la justice a été proclamée par tous les membres de la conférence dans le protocole du mois de juin 1831, n'a pas été oublié aujourd'hui. Un simple appel à la mémoire des signataires du traité a suffi pour provoquer, de la part de la France et de l'Angleterre, la déclaration formelle que la Belgique devait être dispensée du paiement de ces arrérages. C'est déjà beaucoup; ce qui est plus encore, c'est que le gouvernement hollandais a cherché vainement, dans ses journaux, à se débattre contre l'application de ce principe, et que les feuilles indépendantes d'Amsterdam et de La Haye n'ont pu trouver aucun argument plausible pour repousser les prétentions que la Belgique a formulées de ce chef. La rançon stipulée se trouve donc déjà diminuée d'une somme de cent et vingt millions qui très-probablement restera dans nos caisses. Mais ce n'est pas tout. Dans la fixation de notre quote-part de la dette, la conférence a été indignement trompée.

Elle a porté à 750,000 florins de rente, la dette austro-belge, tandis qu'en réalité elle ne s'élève qu'à 403,610 florins. Elle a imaginé à la charge de la Belgique une dette française de quatre millions de francs, qui n'existe pas. Elle a indiqué comme dettes contractées par la communauté, l'arriéré des anciennes provinces unies des Pays-Bas, et la conversion de l'ancienne dette différée hollandaise. Enfin, elle a admis la moitié de l'emprunt fait au nom des colonies, et dont la communauté n'a été que la caution. Ainsi, la part de la Belgique dans la dette du royaume-uni des Pays-Bas ne devait s'élever, au plus, qu'à la somme de 2,607,191 florins, savoir : 282,719 fl. pour l'ancienne dette des provinces méridionales; 403,610 fl. pour la dette austro-belge, et 1,920,862 fl. pour la moitié des dettes de la communauté. Cette dette est déjà énorme; elle représente un capital de deux cent millions de francs; elle a été presque exclusivement contractée, dans l'intérêt de la Hollande, et le roi Guillaume a vendu à son profit nos magnifiques domaines, dont la dette hollandaise a absorbé, à elle seule, pour 94 millions.

Et cependant on voudrait nous imposer une dette de 8,400,000 florins? Non, la conférence ne saurait sanctionner une pareille injustice. Aussi aimons-nous à croire qu'elle est réellement disposée à revenir sur les erreurs qu'elle a commises dans ses évaluations précédentes.

Mais la Hollande accèdera-t-elle à ces modifications? Voilà ce que se demandent, avec inquiétude, tous ceux qui connaissent l'obstination du roi Guillaume. Les uns disent non, les autres répondent oui. Pour nous, nous croyons que le roi Guillaume ne cédera pas facilement; il luttera tant qu'il le pourra, contre un nouveau partage. Mais en agissant ainsi, il prolongera la situation pénible où se trouve la Hollande, et tôt ou tard il sera forcé, par les états-généraux, d'accepter des conditions nouvelles, tout comme il a été obligé, par eux, d'adhérer, après un refus de sept ans, au traité des 24 articles. La Hollande a besoin d'argent, ne l'oublions jamais; elle s'inquiète fort peu d'un accroissement de territoire qui n'importe guère à sa défense et qui produira à peine les contributions nécessaires pour salarier ses employés et payer la solde des troupes qui forment la garnison de Maestricht. Il est donc probable que tout se terminera par une transaction pécuniaire qui nous laissera en possession du Limbourg et du Luxembourg. C'est le but auquel il faut tendre et qu'il ne faut pas un instant perdre de vue. C'est ce que notre gouvernement a compris, et ce que la France et l'Angleterre ont compris à leur tour. La question financière est devenue, grâce à la direction qu'elles ont imprimée aux débats, le pivot sur lequel roulent toutes les négociations, et le germe d'où sortira un nouveau traité plus conforme aux vrais intérêts de l'Europe, si impatiente, de voir se consolider enfin la paix et la prospérité générales.

Plusieurs élèves de notre université ont déjà obtenu de beaux succès, devant le jury d'examen, dont la session vient de s'ouvrir à Bruxelles. La grande distinction a été accordée à M. C. J. Depas, de Liège, professeur à l'université, pour la candidature en médecine, et à M. H. E. Thonnard, aussi de notre ville, pour la candidature en droit. MM. Théodore Waquant, de Foetz (Luxembourg), interne de médecine à l'hospice de Bavière, et Dogné, de Sprimont, ont subi avec distinction leur 1^{er} examen pour le doctorat en médecine.

Nous avons dit hier que M. Wasseige, major au 2^e bataillon, 1^{re} légion de la garde civique, avait été renvoyé de la plainte formée contre lui par M. le colonel en chef; voici les termes du jugement :

« Considérant qu'il résulte des circonstances de la cause qu'en transmettant, le 5 août dernier, sans délégation, au nom du colonel en chef, des ordres à des officiers supérieurs et inférieurs à son grade, M. le major Wasseige n'a pas eu l'intention de commettre un acte d'insubordination ni un abus d'autorité, et qu'il n'a été guidé dans cette action que par un sentiment de patriotisme; par ces considérations le conseil le renvoie des poursuites dirigées contre lui. »

Les distributions des prix se succèdent sans relâche; mardi c'était le tour de l'école primaire de MM. Stapper et Jacquemin. Hier les élèves des deux sexes de l'institution Lenoir et Malchair, après avoir donné dans une exposition publique des preuves de leurs progrès dans le dessin et dans les divers ouvrages de main, notamment la couture, ont chanté deux cantiques sacrés et la prière de Zampa. On a remarqué la bonne exécution des chœurs chantés par ces élèves qui comptent à peine six mois de leçon. Leur justesse d'accord, leur intonation ferme et douce, et la netteté de leur articulation, font l'éloge de leur professeur, M. Soubre, et re-

commandent également cette institution qui, la première parmi nous, a adopté cette utile branche d'enseignement.

Dans un rapport très-court, M. Lenoir a rendu compte de ce qui était enseigné à son établissement, et c'est avec une véritable satisfaction que nous avons appris que ces instituteurs s'attachent beaucoup à la prononciation, à la lecture et au choix des mots.

Nous nous associons volontiers au vœu qu'a exprimé ce professeur de voir le chant admis dans les écoles communales de garçons et de filles.

Cette cérémonie, qui avait attiré un grand concours de parents et d'amis de l'instruction, réunissait M. le bourgmestre, MM. Dethier et Constant, échevins, MM. Wasseige, Brixhe, Forgeur, conseillers municipaux, M. Lemaire, professeur à l'université, et M. le préfet des études du Collège.

On nous écrit d'Aix-la-Chapelle, 29 août :

« Malgré l'incertitude du temps, les courses avaient encore augmenté le nombre des étrangers qui se trouvaient déjà ici. Lundi elles ont commencé : Elisondo, à M. John Cockerill, et Hande-Dandy, au baron de Heeckeren, ont pris part à la première course. Elisondo a remporté le prix.

La seconde course ont concouru Young-Amphyon, au baron de Heeckeren, et Lady-Wood, sous le nom de M. Henri Bland. Young-Amphyon a été vainqueur aux deux épreuves.

À la course d'amateurs, un cheval bai-brun, monté par M. Charles de Reimann, est parvenu le premier au but.

Le soir, un brillant concert a été donné par M. Bériot et M^{lle} Garcia; ils ont exécuté les mêmes morceaux qui ont été entendus dans le concert donné à Liège l'hiver dernier; le grand tremolo de Beethoven a comme de coutume enlevé tous les applaudissements. L'on a remarqué que M^{lle} Garcia avait fait de très-grands progrès et que sa voix continuait à augmenter de puissance et de pureté; l'on fait espérer un 2^{me} concert pour jeudi.

Mardi matin, le beau temps a favorisé la promenade en voiture, qui a lieu chaque année, et à laquelle se trouvait une cinquantaine d'équipages très-brillants. Le soir un grand bal a été donné à la Redoute; la société était aussi belle que nombreuse, c'est à peine si l'on a pu danser jusque vers 2 heures du matin.

Les courses de mercredi n'ont pas été aussi favorisées par le temps que celles de lundi, mais elles ont été bien plus intéressantes : pour la première, dont le prix était 70 Frédéric d'or, ou un magnifique vase, au choix du vainqueur, et l'entrée 4 Frédéric, étaient inscrits Jong-Soray, jument de 5 ans, à M. John Cockerill; Lady-Wood, jument de 4 ans, au baron de Heeckeren, et Yong-Amphyon, sous le nom de M. Henri Bland. Lady-Wood l'a emporté aux deux épreuves, et le vase a été remis à M. de Heeckeren. Pour la 2^{me}, dont le prix était de 100 Frédéric d'or, et l'entrée 5 Frédéric, étaient inscrits : Taischteer, entier de 5 ans, à M. William Cockerill; Elisondo, à M. John Cockerill, et Wet-Day, jument de 5 ans, à M. le baron de Heeckeren. A la 1^{re} épreuve Taischteer l'a emporté, à la 2^{me} Wet-Day est arrivé la première; une 3^e épreuve était donc nécessaire; Wet Day, arrivée la première, a remporté le prix. Cette 3^e épreuve avait été suspendue d'abord par une course de chevaux de paysan qui avait beaucoup amusé; puis par un orage d'une pluie terrible, qui, malgré la toile qui couvrait l'estrade, est venue gêner le plaisir en gâtant les toilettes. Malgré cette pluie qui avait défoncé le terrain déjà marécageux, la course a été fournie avec la plus grande vitesse; aussi de bruyantes acclamations ont elles salué la victoire de la jument de 5 ans montée par un tout jeune jockey. Après cette course a eu lieu la distribution des prix aux plus beaux produits des juments poulinières de l'arrondissement.

Les nouvelles de la Suisse nous apprennent que le grand-conseil de Thurgovie, dans sa séance du 22 août, a repoussé la demande faite par le gouvernement français, d'expulser M. Louis Bonaparte. (Voir la rubrique Suisse.) Nous apprenons que M. de Montebello, dès qu'il a connu cette décision, a demandé ses passeports.

On a reçu à Falmouth, par le brick anglais le *Sylla*, des nouvelles du blocus de Buenos-Ayres en date du 9 juin. Le 5, l'escadre de blocus avait reçu quelques renforts, et paraissait faire des préparatifs pour une attaque sérieuse. Cette escadre se composait de deux bricks, deux corvettes et deux goélettes, avec 106 bouches-à-feu. Deux vaisseaux de la marine militaire britannique se trouvaient alors dans la Plata.

La chambre des représentants de la province de Buenos-Ayres a donné son approbation à la conduite du général Dosas, après avoir pris connaissance de son dernier Message et de sa correspondance avec le vice consul de France, M. Roger, et le contre-amiral Leblanc. M. Wright, un des hommes les plus distingués de Buenos-Ayres par ses lumières et la modération de ses opinions politiques, avait proposé dans la chambre des représentants un contre-projet de réponse au Message de Rosas; mais cette proposition a été écartée.

Voici le texte du décret qui a été adopté en conséquence :

1^o La conduite du gouvernement dans l'affaire qui est soumise à la chambre par le Message du 25, est approuvée.

2^o Le gouvernement continuera à s'occuper de cette importante question conformément aux intérêts du pays.

3^o Il sera chargé de réclamer en temps opportun de S. M. le roi des Français, réparation pour le tort et l'injure que fait à la confédération l'injuste blocus décrété contre la république.

M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères a choisi MM. Daussoigne-Mehul, Snel, Fétis, Bender, et Mengal, pour membres du jury du concours pour deux nouvelles places de professeur de trombone et d'ophicléide; de trompette à cylindres, de bugle et de cornet à pistons, au conservatoire royal de Liège. Ce concours doit avoir lieu dans le local de la Grande-Harmonie, le 8 septembre prochain.

— D'après l'INDÉPENDANT, le service du chemin de fer qui avait excité de justes réclamations a marché plus régulièrement.

A chaque jour de sortie de la cavalcade de Malines l'affluence va croissant; lundi, comme nous l'avons déjà dit, elle a encore été plus considérable qu'elle ne l'avait été auparavant, et le chemin de fer s'en est particulièrement ressenti; mais soit par l'effet de nouvelles mesures prises par l'administration, soit que le public fut convaincu enfin que chacun tour à tour trouverait place, partirait et reviendrait, le service a marché, nous en avons été témoins nous-mêmes, avec une parfaite régularité. Les voyageurs n'étaient introduits que successivement dans la station, à mesure qu'il y avait des voitures disponibles. A l'intérieur, chaque voiture une fois remplie était soigneusement visitée, pour en exclure ceux qui s'y seraient placés sans billets, se réservant de payer en route, et ceux qui auraient pris des places ne leur appartenant pas. De cette manière, les voyageurs qui avaient des billets de diligences sont partis dans des diligences, ceux de chars-à-bancs en chars-à-bancs, etc.

Quant aux convois, ils avaient été sagement divisés; l'expérience doit en effet avoir démontré qu'il y a bien moins de chances de retard avec un convoi de douze à quinze voitures remorqué par une locomotive, qu'avec un convoi double ou triple en voitures et deux ou trois locomotives. Les convois partaient presque sans interruption, ne laissant entr'eux que le temps nécessaire pour que le convoi précédent eut une avance suffisante afin d'écartier toute crainte d'accidents; la plupart, en outre, n'arrêtaient pas à Vilvorde et arrivaient à Malines souvent en moins de temps que n'en mettent les convois ordinaires. De Malines ils repartaient immédiatement par la seconde voie, ramenant en toute hâte les voitures vides à la station de Bruxelles. Nous croyons qu'il a dû partir ainsi hier de Bruxelles vingt-cinq à trente convois.

Le soir, le retour s'est effectué de la même manière avec peut-être un peu plus de presse parce que l'agglomération était plus grande; mais là encore chacun a eu la place qu'il avait choisie et le trajet se faisait avec une rapidité convenable. Cette fois-ci, nous devons rendre justice à l'administration du chemin de fer, qui a prévu l'encombrement, et a fait partir tous les trois quarts d'heure un convoi extraordinaire. Par ce moyen toutes les personnes ont trouvé place, et les départs ont eu lieu jusqu'ici sans accidents. Toutes les voitures particulières ont encore néanmoins été louées, et se rendaient déjà de bonne heure à cette ville, qui depuis quinze jours sert de rendez-vous à tous les promeneurs du pays.

Il n'en a pas été de même à Anvers et à Gand. Voici ce que dit le JOURNAL D'ANVERS :

« Hier, vers midi, deux convois, l'un venant d'Anvers et l'autre de Malines, cheminant sur la même voie, allaient se rencontrer à la hauteur de Berchem, lorsque des signaux ayant été donnés par des passans et les conducteurs s'étant peut-être aperçus eux-mêmes, qu'ils roulaient dans la même voie, ont arrêté leurs locomotives; celle d'Anvers a rebroussé chemin, et, de retour à la station, elle a changé d'ornière. Il y a certainement, de la part d'un des conducteurs, une inattention qui pouvait devenir funeste. »

— On écrit d'Anvers, 28 août :

« Hier dans la soirée quelques soldats de la garnison commandés par un sergent avaient reçu l'ordre de procéder à l'arrestation de deux marins, coupables de désertion. Cet ordre fut exécuté, et les soldats les conduisaient au poste, lorsqu'une troupe de marins, dans un état de colère que l'on attribue à de copieuses libations, vinrent se précipiter sur les militaires, et voulurent enlever par force les deux déserteurs. Une lutte s'ensuivit, dans laquelle les soldats furent obligés de céder au nombre et de laisser aller ceux qu'ils retenaient. Du reste aucune blessure n'a été faite, seulement le sergent a été frappé à la tête, mais peu dangereusement, car cela ne l'empêche pas de continuer aujourd'hui son service. »

— On écrit de Vienne, le 20 août :

« La Belgique a réussi dans son projet de traité de commerce avec la Porte. Son envoyé M. O'Sullivan de Gras restera à Constantinople jusqu'à ce que le traité soit définitivement conclu par l'échange des ratifications. Les présens offerts à la porte à cette occasion s'élèvent, assure-t-on, à une valeur de 200,000 fr.

Il est encore incertain que le prince héritier de Russie vienne ici au mois de septembre. D'après les dernières nouvelles, son état de santé s'oppose à de longs voyages et exige qu'on évite toute occasion de fatigue. »

— Nous apprenons que M. Saint-Amour fils a été arrêté à Ostende, et que l'instruction se poursuit sur le duel qui a eu lieu entre lui et le capitaine d'artillerie Van Ruymbeke. (NOUVELLISTE DES FLANDRES.)

— On lit dans un journal anglais :

« Une anguille électrique vivante a été montrée par M. Porter dans la dernière réunion de la Société zoologique. C'est le premier et le seul poisson de cette espèce que l'on ait jamais vu vivant en Europe. Il a été pêché dans la rivière de l'Amazone, et il a été quatre mois sans autre nourriture que de l'eau douce. M. Porter a fait remarquer que ces poissons vivaient trois ans dans cet état. La commotion électrique donnée par cet animal est très-extraordinaire; dans la traversée, cette anguille a imprimé plusieurs secousses au tonneau qui la renfermait; sa force a diminué dans un climat plus froid; mais placée sous une température de 75 à 80 degrés de Fahrenheit, elle retrouvait sa puissance. La force de la commotion est telle que deux chevaux, dit-on, périrent un jour en se baignant dans une rivière où séjournait un de ces poissons. Le poids de cette anguille est d'environ sept livres; elle a plus de quatre pieds de longueur. Le docteur Backmann a déclaré que c'était un poisson d'eau douce, mais que cependant il n'était pas rare de le rencontrer à 50 milles en mer près de Charleston. Les nègres l'appellent le Diable. Il prétend avoir une fois été touché lui-même par un de ces poissons; la commotion avait été telle que ses bras avaient été entièrement engourdis. Ces poissons ont déjà été décrits par Buffon, Humboldt et Cuvier. On en trouve beaucoup dans la baie de Honduras et dans les eaux stagnantes de l'Amérique du Sud. »

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 28 AOUT.
 Naissances : 2 garçons.
 Du 29. — Décès : 1 fille, 1 femme, savoir :
 Elisabeth Wahl, sans profession, âgée de 50 ans, rue Sœur-de-Hasque,
 épouse de Jean Pierre Gremly.
 Du 29. — Naissances : 2 garçons, 5 filles.
 Décès : 2 garçons, 4 filles.

ANNONCES.

Le 21, Dimanche prochain, chez RASKIN-BIA, rue
 derrière le Mur des Anglais.

Dimanche prochain, on JETERA des ROUES d'OIES chez
 LIBERT, à Ste.-Walburge.

A L'OCCASION DE LA FÊTE il y aura **BAL**
 Dimanche et Lundi, 2 et 3 septembre, chez BOULANGER-
 LEMOINE, à la Grande Salle, à Beyne. 1205

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis.

160.000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser
 par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

On CHERCHE un AIDE en PHARMACIE S'adresser rue
 Vinavé-d'Île, n° 58.

MAISON DE COMMERCE à LOUER,
 située place St.-Lambert. S'adresser chez M. LEMILLE, fa-
 bricant d'armes, quai de la Batte. 1206

M. MULNIER, père, de Paris, peintre en miniature, pas-
 sant par cette ville, a l'honneur de prévenir les personnes
 qui auraient l'intention de se faire peindre par lui qu'il n'a
 que très-peu de temps à séjourner à Liège.
 Il est descendu HOTEL DE FLANDRE, rue du Pont d'Avroy,
 il est visible de 10 heures à 4. 1165

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,
 QUAI DE LA SAUVENIÈRE, N° 48.
 Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

Le MARDI 4 SEPTEMBRE 1858, à 1 heure de relevée,
 Monsieur Jules GERNAERT, rentier propriétaire, fera VEN-
 DRE chez le sieur Louis Ramelot, cabaretier, aux Bonnelles,
 par le ministère de M^r NIHOUL, notaire.

PLUSIEURS PORTIONS
 DE
BEAU TAILLIS,
 croissant dans son bois de Cornillon, situé commune de
 Seraing. A CRÉDIT.

POMMADE DU BARON DUPUYTREN.

Préparée par MALLARD, pharmacien à Paris, pour la
 croissance, contre la chute et l'albinie (décoloration préma-
 turée) des CHEVEUX. Dépôt à Liège, chez Decamps, ph.,
 rue de la Régence.

VENTE DÉFINITIVE
 PAR
suite de surenchère.

M^r DUSART, notaire à Liège, fait savoir que, le 5 sep-
 tembre 1858, à 11 heures, il vendra définitivement, en son
 étude, rue Féronstrée,

LA BELLE MAISON,
 COTÉE 516 ET 517,

SISE A LIÈGE, CHAUSSÉE ST.-GILLES,
 Avec bâtiments, magasins, écurie, remise, cour, superbe
 jardin et contenant sept verges grandes.
 La mise à prix sera de 49,550 francs, prix auquel cette belle
 propriété est portée par la surenchère.
 S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

MNÉMONISME CHRONOLOGIQUE
 DE
L'HISTOIRE ANCIENNE,

Par M. P. J. LÉONARD,
 Professeur attaché au Collège Communal de Huy, 1 vol. in-16.

Prix : 1 fr. 30 c.

Se trouve en vente chez MM. RIGA, rue Royale; KERS-
 TENNE, rue de l'Université; LARDINOIS, rue devant les
 Carmes; DESOER, place St.-Lambert. 962

1 fr. 25 c^s **DICIONNAIRE** relié, 1 f. 75
USUEL ET PORTATIF
DE LA LANGUE FRANÇAISE,
 CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE

La définition et l'orthographe de 500.000 mots, les prin-
 cipes et les difficultés du langage; publié par la Société Na-
 tionale, à Paris. SE TROUVE AU BUREAU du POLITIQUE.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE

DEMANDE

EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES

DE
HOUILLE,

GISANTES.

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE
130 hectares

DÉPENDANS DES COMMUNES

D'ANS ET GLAIN, ALLEUR
ET LONCIN.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province
 de Liège, le 2 août 1858, sous le n° 1788 du répertoire par-
 ticulier, le sieur Désiré Tassin, domicilié à Liège, a formé
 une demande en extension de concession de mines de houille
 gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de cent
 trente hectares dépendans des communes d'Ans et Glain,
 Alleur et Loncin et dont la délimitation a été indiquée ainsi
 qu'il suit :

AU NORD,

partant du point A du plan de surface, placé à l'intersection
 des chemins de Loncin et de Hognoul à Alleur par celui d'Al-
 leur à Rocour jusqu'à la rencontre de celui d'Alleur à Ans et
 Glain, point B; de ce point par une ligne droite longue de
 six cents mètres, se dirigeant vers la ferme d'Auguste Polet
 à Voroux lez-Liers, jusqu'à son intersection avec le chemin
 de Hombroux et d'Alleur à Ste.-Walburge, point C.

AU NORD-EST,

par ce dernier chemin jusqu'à la rencontre des limites nord
 de la demande en concession formée par le pétitionnaire,
 point D.

AU SUD-EST,

par une ligne droite longue de 1750 mètres environ, formant
 les limites nord de ladite demande en concession et aboutis-
 sant à la chaussée de Liège à St.-Trond, point E.

AU SUD-OUEST,

par la dite chaussée de Liège à St.-Trond, jusqu'à la rencon-
 tre du chemin de Loncin à Alleur, point F.

AU NORD-OUEST,

par ce dernier chemin jusqu'à celui de Hognoul à Alleur,
 point A de départ.
 Le pétitionnaire offrent aux propriétaires fonciers soixante
 centimes par hectare ou toute autre indemnité que
 pourrait exiger une nouvelle loi sur les mines.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1837,

ARRÊTE :

1^o Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège,
 Ans et Glain, Alleur et Loncin feront afficher pendant qua-
 tre mois consécutifs la demande en extension de concession
 ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande
 chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de
 la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront
 admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de
 publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'ad-
 ministration provinciale, plus ample connaissance de la de-
 mande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du quatrième mois
 les autorités susnommées nous adresseront les certifi-
 cats constatant les publications et affiches, ainsi que les
 oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la pro-
 vince et expédié aux collèges prédesignés.
 Fait à Liège, en séance le 25 août 1858.

Présens : MM. B^{no} Vandenstein, gouverneur-
 président, Delfosse, Scronx, Hubart, Lho-
 néux, Lékeu et F. N. J. Warzée, greffier.
 Pour expédition conforme,
 Le greffier provincial,
 F. N. J. WARZÉE.

ASSURANCE
 CONTRE
INCENDIE.

LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE,
 ÉTABLIE A LIÈGE,
 ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES

CONTRE INCENDIE,
 LE FEU DU CIEL COMPRIS. A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.
 S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général,
 PLACE ST-DENIS, N° 637, tous les jours non fériés, de neuf
 heures du matin à 5 heures de relevée.
 Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont
 inscrites à midi précis, et les polices peuvent être retirées
 le lendemain dans la journée. 140.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.
 Le collège des bourgmestres et échevins informe que l'ex-
 position publique des travaux des élèves de l'Académie des
 beaux-arts aura lieu pendant trois jours, de 10 heures à une
 heure, au local de cet établissement, à partir du 4 septem-
 bre prochain.
 Liège, le 29 août 1858.
 Le président, J. J. Tilman.

BOURSES.

PARIS, LE 28 AOUT.

Trois p. c.	80 70	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	105 80	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	111 50	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	—	Deffe active.	21 1/2
Obl. la vil. de Par. 1165	—	Id. passive.	—
Emprunt belge.	—	Emp. rom.	103
Société Générale.	—	Rente de Naples.	99 50
Banque de Belgiq. 1445	—	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Mignolis.	—

LONDRES, LE 27 AOUT.

5 % consolidés.	94 1/8	Différées.	8 5/8
Belge 1852. c.	—	Passives.	4 5/4
Hot. Dette active.	54 1/4	Russie.	—
Portog. 5 p. c.	50 5/8	BRESIL.	84
Id. 3 p. c.	24	MEXICAINS 6 p. c.	24
Esp. Emp. 1854.	21 1/8		

AMSTERDAM, LE 28 AOUT.

HOLL. Dette activ.	101 1/2	Certific. à amster.	—
Dito 2 1/2.	54 5/16	POLOGNE. L. fl. 500	—
Différée.	—	Prus. L. de Rd. 50	—
Billet de change.	24 11/16	ESPAGNE. E. Ard.	19 5/4
Obl. synd. d'am	95 1/16	Dito grad.	—
" 5 1/2.	79 1/4	Dette diff. 1850.	—
S. de C. des P.-B.	167 5/8	" nouv.	—
" nouvelle.	—	" passive.	4 5/4
Russie. Hope et Co	105 3/4	AUTR. Métall. 5.	—
" 1829. 5.	106	BRES. Obl. à Lond.	81 7/8
Inscr. au gr. livre	69 5/8		

ANVERS, LE 29 AOUT.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A PRUSSE. Em. à Berl.	116 1/2	P
" Det. diff.	49	A NAPLES. Cert. Fal.	95 5/8	P
Empr. de 48 mill.	101 1/2 et A	A ET. ROM. Lev. 1852.	101 1/2	P
Id. de 50 mill.	91 5/8	A Cert. à A. 1854.	100 1/4	P
HOLL. Dette activ.	—			
Rente rembours.	—	CHANGES.		
AUTRICHE. Métall.	106 1/2	A Amsterdam. C. jours.	1/2 % p.	P
Lots de fl. 100.	511	Id. 2 mois.	—	
" fl. 250.	460	P Rotterdam. C. jours.	5/8 % p.	P
" fl. 500.	755	A Id. 3 mois.	—	
Polog. Lots fl. 500.	117	P Paris. C. jours.	1/8 av.	A
" fl. 500.	158	P Id. 2 mois.	5/8 p.	P
BRES. Em. L. 1854.	81	P Londres. C. jours.	40/5	P
ESPAGNE. Ardoins.	19 et P	Id. 2 mois.	40/1 1/2	P
Dette passiv. 1854.	—	P Francfort. C. jours	33 15/16	P
" Différée.	5 5/4	Id. 5 mois.	35 1/2	P
DANEMARC. E. Nott.	95 1/2	P Id. 1854.	—	P
Dito à L.	75 1/4	P Bruxelles et Gand.	1/8	P

BRUXELLES, LE 29 AOUT.

Dette active 2 1/2	55	Erasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 5/8	Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	96
Emp. de 50 mill.	91 1/2	Mutualité.	116 5/4
Id. de 57 mill.	73 5/4	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	828	P Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	—	Borinage.	—
S. de Comm. de c.	—	Houyoux.	95
B. de Belgique.	140	A Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	111 1/2	A Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	125 1/2	A Luxembourggeoise	—
Banque Foncière.	100 1/2	A Civile.	—
Idem.	100	A Herve.	—
Fleuu.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—	Holl. Dette active.	55 1/2
Levant du Fleuu.	—	Losrenten inscrit.	100
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq.	100 5/8
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Falcon.	95 1/2
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoins.	19
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelneau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verr. de Charl.	—	BRESIL. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	101 1/2

VIENNE, LE 22 AOUT.
 Métalliques, 107 5/8. — Actions de la Banque, —.
 PORT D'ANVERS. ARRIVAGES DU 29 AOUT.
 La galliote belge Bruxelloise, v. de Liverpool, ch. de sel.
 La galliote lubeckoise Redlichkeit, v. de Dantzig, ch. de bois.
 Imprimerie de J.-Bte Nosseur, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.